



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/54

PARIS, le 20 juillet 2009
Original anglais

Point 54 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 34 C/58 ET DE LA DÉCISION 181 EX/47 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 34 C/58 et à la décision 181 EX/47. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO, depuis la 181^e session du Conseil exécutif, en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé. Le Directeur général compte faire publier un addendum au présent document avant la 182^e session du Conseil.

Aucune incidence financière ou administrative.

INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'aide de l'UNESCO à l'Autorité palestinienne et aux parties prenantes concernées dans les territoires palestiniens depuis mars 2009. L'accent est mis sur l'aide au développement à l'appui du programme de réforme palestinien présenté dans le Plan palestinien de réforme et de développement (2008-2010), notamment dans les domaines de coopération prioritaires définis lors de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne, qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO les 4 et 5 mars 2008.

2. L'information contenue dans le document 182 EX/55 (« *Contribution à la reconstruction et au développement de Gaza* »), qui présente une mise à jour concernant la réponse de l'UNESCO à la crise humanitaire dans la bande de Gaza, vient compléter le présent rapport.

RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX PROGRÈS EN MATIÈRE D'AIDE DE L'UNESCO

Éducation

3. Au cours de la période considérée, et parallèlement aux efforts éducatifs qu'elle a déployés pour répondre à la crise humanitaire à Gaza, l'UNESCO a renforcé son aide au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne, en particulier dans les quatre domaines prioritaires définis d'un commun accord lors de la huitième réunion du Comité, à savoir : la formation des enseignants, la planification de l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'enseignement scientifique.

4. L'assistance technique au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans le domaine de la **formation des enseignants** a été axée sur l'amélioration de la gestion et des capacités institutionnelles du système de formation des enseignants. Un soutien a été apporté au Ministère pour la création de la « Commission du développement de la profession d'enseignant » (CDTP), qui constituera une structure permanente du ministère chargée de l'application des normes professionnelles nationales à l'intention des enseignants, de la délivrance de brevets d'enseignement et des programmes d'assurance qualité de la formation des enseignants. La CDTP sera officiellement inaugurée début juillet 2009. L'UNESCO a facilité l'affectation de crédits du Gouvernement norvégien pour couvrir les dépenses liées aux salaires du personnel de base de la CDTP les deux premières années suivant sa création, ce qui a servi de catalyseur à la mise en place de la Commission. Le soutien technique apporté au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour la mise en œuvre de la stratégie de formation des enseignants a encore été renforcé par le démarrage d'un programme triennal d'assistance technique intitulé « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité » financé par la Commission européenne à hauteur de 3,6 millions d'euros au total.

5. Parallèlement à cette aide, et pour renforcer les capacités grâce aux contacts internationaux et à la promotion de la mise en réseau, deux membres du personnel du Ministère ont participé à la deuxième Conférence internationale UNESCO-APEID sur « Les innovations de qualité dans l'enseignement et l'apprentissage » qui s'est tenue à Bangkok, Thaïlande, en mars 2009.

6. Dans le domaine de la **planification et de la gestion de l'éducation**, l'UNESCO a soutenu, en coopération avec la Finlande, la participation de trois planificateurs de l'éducation du Ministère à un cours intitulé « Planifier l'éducation dans un contexte fragile », organisé à l'IIPE du 20 au 31 juillet 2009. Les participants acquerront ainsi une connaissance pratique des mécanismes efficaces de planification et de mise en œuvre de l'éducation dans un contexte fragile, ce qui s'était récemment révélé manquer à la planification de l'éducation dans le Territoire palestinien occupé.

7. L'aide apportée au Ministère pour mettre en place un **système national de conseils et d'orientation professionnels** a également progressé. Mme Alamis, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, a présidé le 16 avril 2009 un séminaire d'une demi-journée auquel

participaient des représentants des ministères intéressés, d'ONG, d'établissements éducatifs et des partenaires du développement. Les résultats des travaux de recensement des initiatives d'orientation professionnelle dans les territoires palestiniens, menés depuis septembre 2008, ont servi de base aux discussions. La création d'une équipe spéciale nationale chargée de l'orientation professionnelle (NCGTF) a été annoncée dans le cadre du séminaire. Cette équipe sera chargée d'élaborer, avec le soutien technique de l'UNESCO, une stratégie cohérente et holistique d'orientation professionnelle.

8. Pour favoriser le développement de l'enseignement scientifique, un manuel de formation a été élaboré avec l'assistance technique de l'UNESCO en vue de la diffusion de kits sur la microscience dans les écoles palestiniennes et de l'adaptation de leur utilisation dans le système éducatif et les programmes pédagogiques palestiniens. Les préparatifs d'ateliers de formation qui devraient se tenir à l'été 2009 à l'attention de professeurs de science de 30 établissements scolaires marginalisés de Cisjordanie se poursuivent.

9. L'UNESCO a commencé d'aider le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à élaborer un **cadre politique national en matière d'innovation scientifique et de technologie**. Une approche en trois étapes a été mise au point à cette fin. Elle comprend : le recensement des structures et des capacités existantes dans les domaines de la science, de l'innovation et de la technologie ; l'identification de domaines à forte potentialité en matière de science, d'innovation et de technologie dans le Territoire palestinien occupé ; et un processus de consultation avec les parties prenantes qui aboutira à la rédaction d'un projet de document d'orientation. Un partenaire national a été identifié en coopération avec le Ministère pour entreprendre la première phase du recensement.

Culture

10. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a renforcé son action en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel palestinien, aussi bien matériel qu'immatériel, et de la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. Une aide a été apportée aux institutions relevant de l'Autorité palestinienne, à savoir le Ministère de la culture, le Ministère du tourisme et des antiquités et des organisations de la société civile dans le cadre de projets extrabudgétaires ainsi que par le biais d'activités menées au titre du Programme ordinaire.

11. À l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement 2009 (21 mai), le **Programme conjoint du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (F-OMD) « Culture et développement dans le Territoire palestinien occupé »**, dirigé par l'UNESCO, a officiellement été lancé et une cérémonie ainsi qu'une visite guidée de la ville historique de Sebastiya (gouvernorat de Naplouse) ont été organisées. Ce programme a été financé par le Gouvernement espagnol (pour un montant total de 3 millions de dollars des États-Unis, dont 1,5 million réservés à l'exécution d'activités par l'UNESCO). Le Consul général d'Espagne et le Chef de la coopération espagnole à Jérusalem, de hauts représentants des ministères de tutelle concernés de l'Autorité palestinienne, le Coordonnateur résident des Nations Unies et les chefs des bureaux des quatre organismes des Nations Unies participant au Programme, à savoir la FAO, le PNUD, l'UNIFEM et l'UNESCO, ont assisté à l'événement.

12. Une assistance technique et financière a été fournie afin de renforcer les capacités du Ministère de la culture d'inventorier et d'archiver des formes de **patrimoine immatériel** comme la Hikaya (contes populaires). Une étude analysant les spécificités de la Hikaya palestinienne est en cours. Cette aide tire parti de l'achèvement du « *Plan d'action pour la sauvegarde de la Hikaya* » parrainé par le biais du prix Sheikh Zayed Bin Sultan Al Nahyan (Émirats Arabes Unis), décerné en 2006, qui a contribué à financer la mise en œuvre du plan d'action quinquennal élaboré dans le cadre du dossier de candidature en vue de la proclamation de la Hikaya palestinienne « chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » (2005).

13. Un nouveau programme, aux multiples facettes, de coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités (MOTA) a été défini et approuvé. Il est axé sur : la conservation et la gestion des sites ; l'inventaire du patrimoine archéologique ; la protection des paysages ; la lutte contre le trafic illicite ; l'éducation au patrimoine culturel ; la préparation d'un dossier de candidature pour la future inscription d'un premier site palestinien sur la Liste du patrimoine mondial (Bethléem) ; et la réimpression de l'ouvrage intitulé « Inventory of cultural and natural heritage sites of potential outstanding universal in Palestine » (Inventaire des sites du patrimoine culturel et naturel palestinien qui peuvent avoir une valeur universelle exceptionnelle) en anglais et en arabe.

14. Les partenariats avec certaines grandes ONG palestiniennes s'occupant de culture ont également été renforcés. De concert avec le Conservatoire national de musique Edward Saïd, l'UNESCO s'emploie à promouvoir la musique classique orientale dans la société palestinienne. Un soutien a été apporté pour développer le programme de musique arabe auquel 160 jeunes élèves se sont inscrits en Cisjordanie. De même, un soutien a été fourni au festival de danse contemporaine de Ramallah, festival international organisé chaque année qui vise à promouvoir la compréhension mutuelle et à établir des passerelles permettant la communication et les échanges culturels entre différentes sociétés.

Bethléem

15. Le projet « **Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem** », financé par l'Italie (500 000 dollars), est achevé. Il a permis des progrès sensibles vers la mise en œuvre opérationnelle d'un plan de conservation et de gestion de la région. La poursuite du projet est actuellement en cours de discussion avec l'Italie. Elle permettrait d'enrichir encore le Plan préliminaire de conservation et de démarrer une phase participative au cours de laquelle les citoyens de la région de Bethléem contribueront activement à un exercice de planification urbaine concernant le riche patrimoine culturel de la région.

16. Les volets documentation et formation du projet « **Sauvegarde des ressources historiques et environnementales en vue du développement durable dans le gouvernorat de Bethléem** », financé par la Norvège (115 000 dollars), ont été menés à bien. Les conclusions des travaux multidisciplinaires de recherche servent actuellement de données de référence pour piloter la mise en œuvre du plan de conservation et l'application des principes directeurs. Les résultats obtenus, ainsi que les enseignements tirés de cette expérience, constitueront la base de composantes similaires lors de l'exécution du programme susmentionné du Fonds-en-dépôt pour la réalisation des OMD.

17. Dans le cadre du projet « **Musée Riwaya-Bethléem** », financé par la Norvège (1 323 631 dollars), d'intenses consultations concernant la production de matériel audiovisuel destiné à l'exposition interactive ont eu lieu avec les parties prenantes locales. Un séminaire de réflexion de trois jours réunissant toutes les parties prenantes a été organisé en mars 2009 à Jéricho. Il a abouti à l'élaboration d'une série de recommandations précises en vue de mise au point finale de la conception du musée et de la présentation de ses collections. De plus, la rénovation des locaux du musée a avancé. Des synergies ont été établies entre ce premier projet pilote et l'assistance technique apportée au Ministère du tourisme et des antiquités en vue de l'actualisation et de la publication de la politique nationale sur les musées ainsi que de la création d'un musée ethnographique pilote à Dura (gouvernorat d'Hébron).

Naplouse

18. Des progrès ont été réalisés dans le cadre du projet « **Rénovation de la vieille ville de Naplouse – Restauration et réutilisation adaptative du Khan al-Wakala** », financé par l'Union européenne (1 327 000 dollars), les travaux de génie civil ayant repris après l'attribution par voie d'appel d'offres international des marchés concernant les travaux de construction et les installations mécaniques/électriques de la nouvelle aile destinée à remplacer la section manquante du bâtiment.

19. La rénovation de deux sites (Al-Habalaeh et Al-Qarion) sélectionnés dans le cadre du « **Plan de revitalisation de la vieille ville de Naplouse** », financé par le groupe jordanien Munir Sukhtian (100 000 dollars), a été achevée. Les projets de rénovation retenus à l'issue du concours d'architecture organisé en 2006 ont été réalisés par les lauréats du concours en étroite coopération avec le Département des antiquités et du patrimoine culturel (MOTA), la municipalité de Naplouse, l'Université nationale An-Najah et le Centre communautaire polyvalent de documentation de Naplouse.

20. Grâce au financement des Pays-Bas, une proposition de projet d'une durée de trois ans sur « **La conservation et la gestion du site archéologique de Tell Balata** » à Naplouse, a été élaborée en étroite coopération avec le MOTA et le Département d'archéologie de l'Université de Leiden. La proposition a été soumise aux Pays-Bas en vue du financement éventuel du projet.

COMMUNICATION ET INFORMATION

21. L'assistance dans ce domaine a continué d'être centrée sur la promotion et la protection de médias libres et indépendants dans les territoires palestiniens, ainsi que sur l'accès à l'information par le biais d'un soutien à la création d'archives audiovisuelles nationales.

22. À l'occasion de la **Journée mondiale de la liberté de la presse 2009**, l'UNESCO a lancé une campagne d'information du public d'une semaine en coopération avec 10 stations de radio palestiniennes en vue de célébrer cette journée en Cisjordanie et à Gaza. Les messages diffusés à la radio ont sensibilisé à l'importance de la liberté de la presse dans l'édification de sociétés démocratiques et informé le public du rôle positif que les médias peuvent jouer aux fins de la compréhension mutuelle et du dialogue.

23. Un nouveau projet d'une durée de deux ans intitulé « **Promotion de la liberté d'expression, de la sécurité des journalistes et de l'autonomisation des femmes dans les médias** » financé par la Finlande (400 000 euros) donnera plus de poids aux médias indépendants et pluralistes grâce à un renforcement des capacités, à un soutien psycho-social, à la fourniture d'équipements de sécurité, à une prise de conscience accrue des violations de la liberté de la presse et à la divulgation d'informations plus nombreuses sur ces questions ainsi qu'à la mise en place d'un réseau d'appui professionnel des pairs à l'intention des journalistes de Gaza et de Cisjordanie. Une importance particulière sera accordée à un programme de développement des capacités et d'organisation des carrières, qui encouragera l'égalité entre les sexes dans les médias et favorisera les conditions de travail et les possibilités d'emploi des femmes journalistes.

24. Le premier portail de blogs palestinien, utilisant un logiciel libre, a été lancé en arabe et en anglais. Sa création s'inscrit dans le cadre du projet « **Renforcement de la démocratie participative et du dialogue public palestiniens** », mis en œuvre en coopération avec le réseau de médias AMIN/Internews et financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD).

25. Le projet « **Reconstruction et renforcement de l'Agence de presse palestinienne (Wafa)** », financé par l'Italie (116 000 dollars), a été achevé. Il s'est conclu par un voyage d'étude en Turquie et en Grande-Bretagne qui a permis à six membres du personnel de l'Agence de prendre connaissance de modèles régionaux et internationaux en matière de fonctionnement d'agences de presse et de plates-formes multimédias. Ce voyage a été réalisé en mars 2009.

26. À titre de première mesure visant à aider l'Autorité palestinienne à constituer des **archives audiovisuelles nationales**, une cartographie exhaustive des collections photographiques et filmiques palestiniennes existantes ayant une valeur historique, culturelle et nationale importante a été réalisée. Celle-ci englobe une évaluation de l'état de conservation des matériels audiovisuels ainsi que l'identification de partenaires et de parties prenantes. Sur la base des résultats de la cartographie, une mission d'experts sera menée en août 2009 afin d'élaborer une stratégie visant à préserver et à promouvoir le patrimoine audiovisuel palestinien.

27. Afin de **promouvoir l'application de normes professionnelles et déontologiques dans le domaine du journalisme et dans les médias palestiniens**, 500 exemplaires d'affiches sur les principes de déontologie à respecter ont été diffusés en Cisjordanie et à Gaza. Deux ateliers sur l'éthique du journalisme ont été tenus à Hébron et à Naplouse et un manuel des meilleures pratiques visant à l'application de principes de déontologie dans le travail quotidien des professionnels des médias est en cours d'élaboration.

28. Un projet récemment approuvé dans le cadre du PIDC « **Relier les jeunes d'Hébron et de Naplouse** » (25 000 dollars) renforcera les capacités des jeunes de Cisjordanie en matière d'utilisation des outils Internet pour la production des médias et la mise en place de réseaux sociaux, afin de leur donner des moyens d'agir, de dialoguer et de surmonter l'isolement et les restrictions à la mobilité. Les stagiaires créeront un site sur Facebook et produiront et diffuseront des reportages et des programmes audio et vidéo accompagnés de forums de discussion sur l'Internet ainsi que sur des stations de radio locales.

29. Une série de tables rondes a été initiée et soutenue par l'UNESCO en coopération avec quatre universités et leurs départements consacrés aux médias (Université Al Quds, Université de Birzeit, Université An-Najah et Université d'Hébron) en vue de développer la formation et de définir des programmes d'enseignement dans le domaine du journalisme en se fondant sur le manuel de l'UNESCO. Les universités se sont engagées à accroître leur coopération et ont institué un comité chargé d'élaborer et d'harmoniser les cours et les manuels correspondant aux programmes, d'organiser des échanges d'étudiants et d'enseignants et de répondre aux besoins et aux défis qui se posent dans le domaine de la formation journalistique en Palestine.

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

30. L'assistance de l'UNESCO a continué à être centrée sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du **Centre de recherche de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC)**. Grâce à un financement de la Norvège et dans le contexte du projet lancé récemment et financé par le Fonds-en-dépôt pour la réalisation des OMD « Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le Territoire palestinien occupé », le Centre a considérablement développé ses activités de recherche et de formation. En juillet 2009, se tiendra la deuxième réunion du Conseil d'administration du Centre à laquelle participera le Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines.

LA SITUATION DES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

31. Un financement du Fonds-en-dépôt japonais (JFIT) (113 000 dollars) a été approuvé en mai 2009 au titre d'un projet visant à mettre sur pied un **programme de bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé**. Ce projet, préparé en consultation étroite avec le Ministère de l'enseignement supérieur, devrait être mis en œuvre au cours de la période 2009-2013 (quatre années universitaires).

CONCLUSION

32. Étant donné l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, le Directeur général se propose de diffuser un addendum au présent document avant la 182^e session du Conseil exécutif, de manière à tenir les États membres de l'UNESCO informés du cours des événements dans la région ainsi que des mesures prises par l'Organisation face à celui-ci.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/54
Add.

PARIS, le 17 septembre 2009
Original anglais

Point 54 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 34 C/58 ET DE LA DÉCISION 181 EX/47 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

ADDENDUM

Résumé

Le présent document fait le point de l'action menée par l'UNESCO en ce qui concerne les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés depuis la publication du document 182 EX/54, et propose un projet de décision à ce sujet.

Décision proposée : paragraphe 5.

1. Le présent addendum fait le point des activités menées par l'UNESCO dans les territoires arabes occupés depuis la publication du document 182 EX/54.
2. Dans le domaine de la culture, un fait nouveau important a été la signature, avec le Ministère des finances de l'Autorité palestinienne, d'un accord de contribution d'un montant de 407 621,04 euros pour achever le projet « **Rénovation de la vieille ville de Naplouse – Restauration et réutilisation adaptive du Khan al-Wakala** », appuyé par l'Union européenne.
3. En juillet 2009, les **archives photographiques et cinématographiques des réfugiés palestiniens de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)** ont été inscrites au Registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO par le Comité consultatif international en tant que patrimoine documentaire d'une valeur exceptionnelle. Depuis sa création il y a 60 ans, l'UNRWA a produit et collecté un vaste corpus de photos et de films couvrant la plupart des aspects de la vie et de l'histoire des réfugiés palestiniens.
4. En août 2009, une mission internationale d'experts s'est rendue en Cisjordanie afin d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour la préservation et la promotion du **patrimoine audiovisuel palestinien**. La mission, qui s'est appuyée sur la cartographie des collections et du patrimoine audiovisuels établie par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, avait pour objectifs d'identifier les partenaires et parties prenantes clés, d'évaluer les besoins en matière d'assistance

technique et de renforcement des capacités, et de recommander des activités de préservation et de promotion du patrimoine audiovisuel palestinien pour le prochain exercice biennal.

5. Compte tenu des informations figurant dans les documents 182 EX/54 et Add., le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

I

1. Rappelant la résolution 34 C/58 et la décision 181 EX/47, ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 4 et 94 de la Quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) ainsi que la Convention de La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels,
2. Ayant examiné les documents 182 EX/54 et Add.,
3. Rappelant aussi le rôle que l'UNESCO est appelée à jouer pour satisfaire le droit à l'éducation pour tous et répondre au besoin des Palestiniens d'accéder en toute sécurité au système éducatif,
4. Résolument engagé en faveur de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit,
5. Fermement convaincu que le renforcement continu du processus de reconstruction et de développement dans les territoires palestiniens devrait s'effectuer dans un contexte de non-violence et de respect et reconnaissance mutuels, comme le préconisent les objectifs de la Feuille de route,
6. Soutient les efforts déployés par le Directeur général en vue de l'application de la résolution 34 C/58 et de la décision 181 EX/47, et lui demande de tout mettre en œuvre pour qu'elles soient pleinement appliquées dans le cadre du Programme et budget pour 2010-2011 (35 C/5 approuvé) ;
7. Exprime sa gratitude à tous les États membres, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO dans les territoires palestiniens et leur demande instamment de continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
8. Remercie le Directeur général des résultats obtenus en ce qui concerne la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités éducatives et culturelles en cours, et l'invite à renforcer l'assistance financière et technique de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de répondre aux nouveaux besoins et problèmes résultant des récents développements ;
9. Exprime la préoccupation que continuent de lui inspirer les actions qui portent atteinte au patrimoine culturel et naturel et aux institutions culturelles et éducatives, ainsi que toute entrave empêchant les élèves et étudiants palestiniens et autres d'être partie intégrante de leur tissu social et d'exercer pleinement leur droit à l'éducation, et appelle au respect des dispositions de la résolution 34 C/58 et de la décision 181 EX/47 ;
10. Encourage le Directeur général à continuer de renforcer son action en faveur de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens ;

11. Invite le Directeur général à répondre aux besoins de renforcement des capacités dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO en développant le programme d'assistance financière aux étudiants palestiniens, au titre du budget ordinaire comme des ressources extrabudgétaires ;
12. Prie le Directeur général de suivre de près l'application des recommandations de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne (4-5 mars 2008), et d'organiser, dès que possible, la neuvième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne ;
13. Encourage le dialogue israélo-palestinien et exprime l'espoir qu'une paix juste et globale sera rapidement réalisée ;

II

14. Invite également le Directeur général :
 - (a) à poursuivre les efforts qu'il déploie en vue de préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de la présente décision ;
 - (b) à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;

III

15. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 184^e session et invite le Directeur général à lui présenter un rapport d'étape à ce sujet.